

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Reéducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|---------------------|
| 0 Réclamation | contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | adhésion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-550165

7-06-18

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5960 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : FAIKI ABDELAZIZ

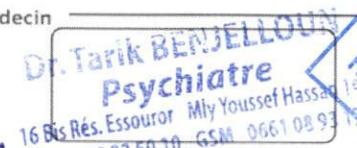
Date de naissance : 11-02-1962

Adresse : 314, Rue 17 Sénior (1) Hay hormouz 1002

Tél. : 06 74 68 3935 Total des frais engagés : 11 285,28 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 14/04/21

Nom et prénom du malade : Lamia fakri

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Sd dépressif

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : examine Le : 14/04/21

Signature de l'adhérent(e) : F. HAKAN



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14/04 2014	CNP/SY		35.0 dh	INP : 09116008GB Dr. Tarik BENJELLOUN Psychiatre 16 Bis Rés. Esoeior, Mly (susset Hassan 17 Tunisie - 1007 - 2011 03 03 1

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE AL HAKIM Dr. D. D. BOUCHRA 100, Rue 5 Mai 64170 Laâyoune CASABLANCA - Tel : 0522 98 71 60	14/04/2024	535,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée. Toute pratique en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'EDT.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Psychiatre des Hôpitaux de France

- Ex Médecin-Chef de Pôle :
Pôle de Santé Mentale et d'Addictologie
dans le Calvados
- Ex-Psychiatre à l'Institut Thérapeutique
Educatif et Pédagogique (I.T.E.P)
dans l'Orne
- Ex-Psychiatre Adultes et Enfants au Centre
Physique et de Réadaptation (C.M.P.R)
dans l'Orne

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1
Al sebaâ Casablanca
Terazith 260 mg, B100 cp
P.P.V : 67,50 DH

6118000 060895

الدكتور طارق بن جلون
اخصائي في الامراض النفسية والعقلية

طبيب متخصص في الامراض النفسية والعقلية
لدى

المستشفيات الفرنسية

طبيب رئيس قطب سابق :

قطب الامراض النفسية والعقلية والإدمان
بالكافادوس

طبيب متخصص لدى معهد العلاجات التعليمية والتربوية
بلورن (سابقا)

طبيب متخصص لدى معهد الترويضي للكبار والأطفال
بلورن - فرنسا (سابقا)

Casablanca, Le :

٢٤.٦.٢٤

~~67,50 DH~~ ~~135,120~~ ~~Terazith 260 mg x 100~~ ~~1.0.1~~ ~~SV~~

~~118000 060895~~ ~~200,00 x 02~~ ~~1.0.1~~

~~Sanofi-aventis MAROC~~ ~~Terazith 260 mg, B100 cp~~ ~~0.0.1~~

~~Σ110,510 DH~~

Lot: RL1418A
Per: 12/2023
PPV: 200DH00

Lot: RL1418A
Per: 12/2023
PPV: 200DH00



~~Dr. Tarik BENJELLOUN~~
~~Psychiatre~~
~~10 Bis Rés. Essouarir MM Youssef Hassan 1^{er}~~
~~Tel: 05 22 25 30 00 - 051 33 33 17~~

05 22 22 50 10 - 06 61 08 93 17

PHARMACIE AL HAKIM
D. J. 100, Route de Rabat - Casablanca - Tel: 0322 90 71 80
BOUTOUFFRA
100, Route de Rabat - Casablanca - Tel: 0322 90 71 80
Sekhilia Oulfa